

Ministry of Education Ministère de l'Éducation

Education Labour and Finance

Division

Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation

315, rue Front Ouest

315 Front Street West

12th Floor

12^e étage

Toronto ON M7A 0B8 Toronto (Ontario) M7A 0B8

2024: SB20

Date: Le 12 septembre 2024

Note de service pour : Cadres supérieurs de l'administration des affaires

Expéditeurs : Andrew Yang

Directeur

Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Xiaofei Wang Directrice

Direction de la modélisation et des prévisions pour l'éducation

Objet: États financiers de 2023-2024 (conseils scolaires de district)

Nous avons le plaisir de vous informer que les formulaires des états financiers de 2023-2024 ainsi que les directives et le matériel de formation qui s'y rattachent sont maintenant accessibles dans le Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE).

Le Ministère invite les conseils scolaires à transmettre la présente note de service, ainsi que le matériel de formation connexe, à leur vérificateur externe afin de l'aider à mener à bien sa vérification des états financiers de 2023-2024.

A. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE ET SÉANCES D'INFORMATION

Le Ministère présente son bilan financier annuel dans des documents de référence et des séances de questions et réponses organisées dans le cadre de réunions Microsoft Teams. Les documents de référence souligneront les changements apportés aux états financiers de 2023-2024 et aux prévisions budgétaires révisées de 2024-2025, et fourniront des mises à jour dans d'autres domaines, notamment les suivants :

- Notes de 2023-2024 afférentes aux états financiers
- Nouveau cadre conceptuel pour l'information financière dans le secteur public et présentation des états financiers du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) SP 1202
- Retraitement du SP 3160, Partenariats public-privé et SP 3400, Revenus
- Annexe H Changements pour les prévisions budgétaires révisées de 2024-2025
- Politiques d'inscription relatives à l'admissibilité à l'exemption de frais de scolarité

Avant les séances de questions, les conseils scolaires peuvent consulter les documents de référence en se connectant au SIFE et en suivant les liens de la liste de tâches des états financiers de 2023-2024 :



Si vous avez des questions après avoir examiné les documents, veuillez les transmettre par courriel à <u>reporting.entity@ontario.ca</u> en inscrivant dans l'objet « Séance de questions et réponses » avant la réunion Microsoft Teams à laquelle vous souhaitez participer. Pendant les séances de questions, vous pourrez poser des questions en rapport avec le matériel susmentionné. Veuillez noter que les supports de formation ne seront pas présentés lors des séances de questions et réponses. Le personnel des conseils scolaires est invité à participer à l'une ou l'autre des séances énumérées ci-dessous sans devoir s'y inscrire. Les liens pour les réunions Microsoft Teams permettant d'accéder aux séances de questions et réponses sont fournis dans un document intitulé « Informations d'accès à la séance de questions et réponses », qui se trouve dans le dossier Matériel de formation du SIFE mentionné ci-dessus.

Séance de questions et réponses 1 : Mardi 17 septembre 2024 (en anglais)

Heure: De 13 h 30 à 14 h 30

Séance de questions et réponses 2 : Jeudi 19 septembre 2024 (en français)

Heure: De 13 h 30 à 14 h 30

B. DÉCLARATION DE DONNÉES IMPORTANTES DANS DIVERS SYSTÈMES ET DATES BUTOIRS

Mise à jour des données sur l'effectif du Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn) et date butoir

Comme par les années passées, les données du SISOn sur l'effectif pour les cours de jour réguliers sont téléversées directement tous les jours dans le SIFE. Tout changement apporté dans le SISOn avant 18 h sera actualisé dans le SIFE au plus tard à midi le jour ouvrable suivant. Ce processus d'actualisation se poursuivra jusqu'au 1^{er} octobre 2024 à partir des données du SISOn du 30 septembre 2024 à 18 h. Il est recommandé aux conseils scolaires d'examiner les renseignements sur leur effectif dans le SIFE et d'y apporter toute correction dans le SISOn avant la date butoir. Si un conseil scolaire apporte des modifications aux données du SISOn après la date butoir, il peut communiquer avec un membre de l'équipe du SIFE pour rouvrir le lien et actualiser les données du SISOn sur l'effectif à tout moment.

Notez que les inscriptions aux cours d'été et à la formation continue doivent être saisies manuellement dans le tableau 12 du SIFE en raison des difficultés rencontrées pour aligner le calendrier des rapports du SISOn sur les échéances du SIFE. Les données entrées dans le SIFE doivent concorder avec les renseignements que le conseil scolaire a fournis dans le SISOn. Une fois que l'équipe responsable des données du SISOn aura examiné les données du SISOn, l'agente ou l'agent des finances du Ministère fera un suivi auprès des conseils scolaires relativement à tout écart entre le SISOn et le SIFE au plus tard à la fin d'avril 2025. Veuillez noter que certains rajustements peuvent avoir une grande incidence sur les états financiers de 2023-2024.

Cette année, deux changements ont été apportés aux données d'inscription du SISOn :

- 1) Comme indiqué dans la <u>note de service sur les prévisions budgétaires de 2023-2024</u> (conseils scolaires de district), à partir de l'année scolaire 2023-2024, les inscriptions dans les écoles d'enseignement à distance ne doivent plus être réparties entre les écoles physiques à des fins de financement. Les écoles de l'apprentissage à distance apparaissent dans la liste des écoles du SIFE dans tous les cycles, et les conseils scolaires signalent les effectifs correspondante grâce à un numéro d'identification de l'école à distance (base de données sur l'identification des conseils et des écoles BDICE) dans le SISOn. Aucun ajustement n'est nécessaire une fois que les données d'inscription sont chargées du SISOn au SIFE.
- 2) En ce qui concerne les effectifs à un cours financé sur les études des Premières Nations, des Métis et des Inuits, le formulaire Web correspondant dans le dossier des données du SISOn du SIFE a été mis à jour pour afficher les effectifs par code de cours dans chaque école. Chaque conseil scolaire peut ainsi justifier l'effectif financé des études des Premières nations, des Métis et des Inuits qui est inscrit au poste 18.2 de la section 18.

Mise à jour des données sur les dépenses dans VFA Facility et date butoir

1. Échéances pour le chargement des données dans le SIFE

Le plan pluriannuel du gouvernement s'appuie sur les données relatives aux dépenses en immobilisations déclarées dans les états financiers et le rapport de mars et contribue à minimiser les besoins de report.

Les conseils scolaires sont tenus d'inscrire dans VFA Facility les dépenses en immobilisations financées par l'intermédiaire de l'Allocation pour la réfection des écoles (ARÉ), des programmes d'Amélioration de l'état des écoles (AÉÉ) et Produit d'aliénation (PA) et du volet Résilience à la COVID-19 pour des projets d'infrastructure. Les rajustements à ces sources de financement pour l'exercice précédent doivent également être effectués dans VFA Facility.

Les dépenses déclarées dans VFA Facility seront automatiquement téléversées dans le SIFE tous les jours jusqu'au **11 octobre 2024**, et sur demande après cette date. À titre de rappel, il faut archiver les projets pour assurer un bon transfert dans le SIFE.

Dès que les conseils scolaires déclarent leurs dépenses financières liées à l'AÉÉ et à l'ARÉ, ils doivent également déclarer leurs plans et engagements liés à leurs fonds restants dans VFA Facility au plus tard le **11 octobre 2024.** Les conseils scolaires devront indiquer le montant légalement engagé, lié à une autorisation de procéder, et dans les plans approuvés par le conseil scolaire. Bien que ces données ne soient pas téléversées dans le SIFE et ne soient pas directement liées au processus d'établissement des rapports financiers, elles aideront le Ministère à comprendre comment les conseils scolaires ont budgétisé le reste de leurs fonds pour la réfection des écoles et à soutenir la planification pluriannuelle provinciale.

2. Amélioration de l'état des écoles (AÉÉ) et Allocation pour la réfection des écoles (ARÉ)

Comme mentionné dans la <u>note de service Exigences de déclaration financière – 31 mars 2024</u>, les conseils scolaires sont tenus de fournir des renseignements additionnels pour le suivi des activités des projets de réfection et de leur avancement dans VFA Facility. Ces renseignements sont exigés pour répondre aux exigences provinciales en matière d'affichage et pour assurer le suivi des engagements dans les projets de réfection. À mesure que les projets sont réalisés, les conseils scolaires doivent clore les exigences de renouvellement correspondantes dans VFA Facility afin d'assurer une représentation plus actuelle de l'actif.

Champ	Description/Remarque		
Numéro de projet (EDU)	DSB# - #### (numéro séquentiel)		
Nom du projet	Champ de 75 caractères		
Date de début du projet	Date de début prévue ou réelle des activités sur le site		
Date de fin du projet	En grande partie achevé		
Coût total du projet	Coût total, y compris les honoraires professionnels (p. ex.,		
	juridiques, architecturaux) et les frais d'installation		

Montant total	Montant engagé contractuellement (doit être inférieur ou égal au
légalement engagé	coût total)

3. Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) : volet Résilience à la COVID-19 (VRIC)

En ce qui concerne les dépenses liées au PIIC, les conseils scolaires devront indiquer dans VFA Facility si le projet en est un d'immobilisations ou d'exploitation afin de faciliter le téléversement dans le SIFE (voir les exigences en matière d'immobilisations dans le guide Immobilisations corporelles des conseils scolaires de district et des administrations scolaires : Conventions comptables et guide de mise en œuvre provincial).

Les projets non ruraux du PIIC devaient être en grande partie achevés au <u>31 décembre 2023</u>. Les conseils scolaires sont invités à revoir leurs approbations initiales et à s'assurer qu'ils ont effectué toutes les réclamations finales nécessaires concernant des projets qui sont autrement en grande partie achevés. Les projets non ruraux devraient être achevés.

L'utilisation des fonds d'immobilisation peut faire l'objet d'une vérification. Le Ministère ou le gouvernement fédéral, le cas échéant, peut demander un suivi des dépenses déclarées. Le défaut de fournir les renseignements demandés par le Ministère ou le gouvernement fédéral peut entraîner la récupération des fonds octroyés ou le gel de ces fonds.

C. DÉCLARATION DES FRAIS DE PERSONNEL DANS L'ATTENTE D'UN ARBITRAGE OBLIGATOIRE

Comme indiqué dans la <u>note de service Financement principal de l'éducation 2024-25 et règlements connexes</u>, les règlements de l'Ontario 266/23 et 396/22 ont été modifiés pour augmenter les références salariales des enseignants et du personnel scolaire afin de refléter la résolution des questions monétaires afférentes au projet de loi 124 et les conventions collectives en matière d'emploi 2022-2026, y compris une disposition pour l'OECTA et l'AEEFO en attendant le résultat des procédures d'arbitrage qui devraient être publiées bientôt. Les conseils scolaires doivent estimer les frais de personnel correspondants pour leurs employés et les inscrire au poste 80.2 du tableau 10 (Disposition liée aux relations de travail), ainsi qu'au poste 2.3.1 (Charges à payer relativement aux relations de travail) du tableau 7. Pour obtenir des conseils sur l'estimation d'une valeur, veuillez consulter le fichier de déclaration sur la disposition liée aux relations de travail qui figure dans la liste de tâches des états financiers de 2023-2024 du matériel de formation dans le SIFE.

D. DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS

Les modèles pour le rapport d'étape sur les grands projets d'immobilisations et les règlements de réparation (Annexe Q) sont accessibles à partir du <u>Portail de téléchargement de fichiers</u> (<u>FDP</u>) dans le dossier des états financiers 2023-2024. Les deux modèles doivent être soumis au

dossier États financiers dans SharePoint. Le rapport annuel du comité de vérification est une évaluation qui se trouve sur le site SharePoint.

Les rapports doivent être remis au plus tard le 15 novembre 2024.

I. Rapport d'étape sur les grands projets d'immobilisations

Les conseils scolaires doivent remplir le formulaire pour chaque grand projet d'immobilisations qui comporte un solde de fonds alloués non dépensés au moment de la soumission de leur rapport de mars pour 2023-2024 dans le SIFE. Les allocations fondées sur des projets comprennent les programmes de financement suivants : Programme d'immobilisations prioritaires, Programme de subventions pour les terrains prioritaires, Programme d'immobilisations communautaires pour la petite enfance et la garde d'enfants, Centres pour l'enfant et la famille ON y va, Remplacement de carrefour communautaire et Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants. Les renseignements à recueillir comprennent notamment l'avancement de la construction à différents jalons, les allocations de fonds, le tableau des dépenses de projet et les demandes de financement possibles au titre du Programme de subventions pour les terrains prioritaires. Les directives détaillées sont fournies dans le modèle.

Le modèle aide le Ministère à renforcer son processus de reddition des comptes en matière d'immobilisations et à mieux comprendre le cycle de développement des grands projets de construction dans le secteur de l'éducation. Il fournit aussi des renseignements précieux qui appuient les processus de planification financière et d'établissement de budget du gouvernement. Les conseils scolaires sont tenus d'utiliser les meilleurs renseignements à leur disposition pour garantir l'exactitude des prévisions.

II. Annexe Q – Déclaration des paiements de réparation au titre de la Loi donnant la priorité aux élèves

Les conseils scolaires sont tenus de déclarer au Ministère les détails du paiement et la valeur totale de tout paiement en suspens admissible traité entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 août 2024 en vertu de l'accord de paiement de transfert pour les réparations au titre du projet de loi 115, à l'annexe Q du SIFE, afin de recevoir un financement, le cas échéant.

III. Rapport annuel du comité de vérification

En vertu du règlement de l'Ontario 361/10 sur les comités de vérification, les conseils scolaires sont tenus de communiquer les éléments suivants au Ministère. Les conseils scolaires peuvent soumettre ces rapports par le biais d'une évaluation accessible sur le site SharePoint :

 un résumé du travail effectué par l'équipe régionale de vérification interne pour l'année scolaire 2023-2024;

- un résumé des travaux que l'équipe régionale de vérification interne doit effectuer au cours de l'année scolaire conformément à son plan de vérification annuel ou pluriannuel;
- les vérifications des inscriptions prévues par l'équipe régionale de vérification interne pour l'année scolaire 2024-2025, le cas échéant.

Ce rapport annuel des conseils scolaires de district informe le Ministère de l'utilisation des fonds alloués par l'équipe régionale de vérification interne et permet de mieux coordonner les vérifications des inscriptions des conseils scolaires.

États financiers

Veuillez soumettre vos états financiers de 2023-2024 dans le SIFE et les documents suivants par les utilisateurs autorisés sur le site SharePoint au plus tard le **15 novembre 2024**, sauf indication contraire.

Soumission active du conseil scolaire à l'aide du SIFE (en format PDF)	Convention d'appellation	
 Certificat du directeur ou de la directrice de l'éducation¹ Rapport de conformité 	CSD##_Nom du conseil scolaire_Pièces justificatives des États financiers de 2023- 2024	
Autres documents à l'appui (en format PDF)	Convention d'appellation	
États financiers vérifiés, y compris le rapport du vérificateur et les notes afférentes	CSD##_Nom du conseil scolaire_États financiers vérifiés de 2023-2024	
Autres documents à l'appui	Convention d'appellation	
Rapport d'étape sur les grands projets d'immobilisations	CSD#_Nom_PIMMCP_Automne2024.xlsx	
Modèle de paiement de réparation en vertu de la Loi donnant la priorité aux élèves, s'il y a lieu	CSD#_Nom du conseil_Rap du conseil scolaire Remède.xlsx	
Rapport annuel du comité de vérification	Veuillez répondre à l'enquête sur le site SharePoint à : <u>Rapports financiers des</u> <u>conseils scolaires</u>	

¹ Signé par le directeur ou la directrice de l'éducation et le président ou la présidente du conseil

Le Ministère sait que, en raison du calendrier des réunions des conseillères et conseillers scolaires, les états financiers publiés, les notes afférentes aux états financiers et le rapport de vérification risquent de ne pas être terminés d'ici le 15 novembre 2024. Dans ce cas, ces trois documents peuvent être soumis après le 15 novembre 2024, mais au plus tard le 4 décembre 2024. Si des données financières sont modifiées à la suite d'une réunion du conseil scolaire, ce dernier devra de nouveau soumettre les formulaires dans le SIFE au plus tard le 4 décembre 2024.

Le conseil scolaire est tenu de suivre les notes afférentes aux états financiers lorsqu'il prépare ses états financiers vérifiés, à moins qu'en consultation avec son vérificateur, il ait convenu qu'une note différente reflète mieux sa situation particulière. Veuillez noter qu'il est important de respecter les conventions d'appellation indiquées ci-dessus lors de la soumission de chacun des documents justificatifs dans le site Sharepoint.

Dépôts tardifs

Il est important que les conseils scolaires respectent les échéances ci-dessus, car les données sont requises aux fins du budget provincial. Si le conseil scolaire ne peut pas respecter la date limite de déclaration en raison de circonstances atténuantes, veuillez communiquer avec votre analyste financier du Ministère pour discuter de la nécessité de reporter la date limite.

Si les états financiers ne sont pas reçus à la date prévue, le Ministère peut effectuer une retenue sur les flux de trésorerie jusqu'à leur réception. La retenue sur les flux de trésorerie équivaut à une réduction de 50 % du flux de trésorerie normal du conseil scolaire.

Une fois les états financiers déposés, le Ministère reviendra au processus de paiement mensuel normal et inclura dans le paiement mensuel le montant total retenu jusque-là.

E. PERSONNES-RESSOURCES

Objet	Nom	Téléphone	Courriel
Formulaires de déclaration dans le SIFE	Analystes financiers du Ministère		Les coordonnées se trouvent sur le site Web de la DARF à la section « Pour nous joindre »
Mises à jour du CCSP, immobilisations corporelles	Unité des normes financières et de la consolidation	s.o.	reporting.entity@ontario.ca
Rapport d'étape sur les grands projets d'immobilisations, Allocations pour les projets (Tableau 3.2)	Sophie Liu	(647) 402-9597	Sophie.Liu@ontario.ca
	Lisa Bland	(647) 641-2084	<u>Lisa.Bland@ontario.ca</u>
Rapport sur le renouvellement et VFA Facility	Hitesh Chopra	(416) 258-3368	Hitesh.Chopra@ontario.ca
	Diamond Tsui	(416) 271-9760	Diamond.Tsui@ontario.ca
Rapport annuel du comité de vérification	Marjorie Tang	(437) 991-7928	Marjorie.Tang@ontario.ca
Aide à la navigation dans le SIFE et pour son utilisation	Patrick Pelletier	(437) 221-9523	Patrick.Pelletier@ontario.ca
	Emily Wells	(437) 223-0052	Emily.Wells@ontario.ca
	Stevan Garic	(437) 221-9722	Stevan.Garic@ontario.ca

Objet	Nom	Téléphone	Courriel
	Ruby Hou	(437) 221-9814	Ruby.KexinHou@ontario.ca
	Hao Qin	(437) 221-9814	Hao.Qin@ontario.ca
	Alex Zhang	(437) 223-0104	Alex.Zhang2@ontario.ca
Aide sur l'ouverture d'une session dans le	S.O.	S.O.	efis.support@ontario.ca
SIFE			

Cordialement,

Original signé par

Andrew Yang Directeur Direction de l'analyse et de la responsabilité financières Xiaofei Wang Directrice Direction de la modélisation et des prévisions pour l'éducation

c.c. Directeurs/Directrices de l'éducation